



## Je paie une mutuelle qui ne me sert à rien

Par **dan75014**, le **07/07/2010** à **00:31**

Bonjour,

J'ai demandé à un commercial de la société R.Snté de me proposer une mutuelle qui prendrait en compte le remboursement des frais optiques en 2010. Il ma alors proposé un contrat et ma certifié que sa allait répondre a mon besoin à partir de novembre 2009.

Lorsque j'ai voulu faire valoir ce droit, cela m'a été refusé, il s'avère qu'il y avait une clause : délais d'attente d'un an pour le remboursement des frais optiques.

Sa me coûte 56 euros par mois et il ne m'a pratiquement pas servit car les frais optique en 2010 on été totalement à ma charge.

Merci de votre aide !!

Par **chaber**, le **07/07/2010** à **06:31**

bonjour,

Seul le contrat fait foi. Les assureurs peuvent mettre des délais de carence pour certains risques prévisibles comme le votre.

L'assurance couvre un évènement aléatoire et non un évènement programmé, comme vous

l'avez envisagé.